

dite des jeunes gens, alors que les provinces doivent acquitter les frais de transport des jeunes gens aux divers centres de formation. Le ministre pourrait-il nous donner le chiffre des dépenses de chaque province à l'égard de ces projets? Je suppose que les dépenses des provinces seront plus fortes que celles du dominion.

L'hon. M. ROGERS: Les provinces prennent actuellement à leur compte certaines dépenses d'administration que le fédéral ne partage pas, mais à part cela les dépenses sont réparties également entre le fédéral et les provinces.

M. KENNEDY: Y compris les frais de transport?

L'hon. M. ROGERS: Dans certains cas les frais de transport sont compris.

M. COLDWELL: Le ministre possède-t-il quelque état du nombre de jeunes gens qui, ayant suivi des cours, ont trouvé subséquemment de l'emploi dans le métier qu'ils ont appris?

L'hon. M. ROGERS: Jusqu'ici la proportion est de 22 p. 100 pour ceux qui ont trouvé de l'emploi dans les métiers, l'exploitation forestière ou minière. Ce chiffre ne comprend pas, bien entendu, ceux qui ont suivi des cours spéciaux en agriculture.

M. COLDWELL: Le tableau est plutôt sombre.

L'hon. M. ROGERS: Je ne crois pas.

M. COLDWELL: Il reste pourtant 78 p. 100 et je crois savoir que ce chiffre ne comprend pas les jeunes gens qui suivent des cours agricoles.

L'hon. M. ROGERS: C'est exact.

M. COLDWELL: La situation est alors assez sombre si 22 p. 100 seulement des jeunes gens qui ont suivi des cours ont pu se procurer de l'emploi. Cela donne du poids à l'affirmation que j'ai déjà faite, savoir que nous n'avons pas pris de dispositions suffisantes pour assurer de l'emploi à ces jeunes chômeurs. J'insiste sur ce point auprès du ministre et du comité.

L'hon. M. ROGERS: Le chiffre que j'ai cité se rapporte évidemment à ceux qui ont obtenu directement de l'emploi à la suite de leur formation. Je ne puis certainement pas considérer comme désappointant ce chiffre de 22 p. 100 pour la première année. J'aimerais qu'il fût plus fort, cela va de soi, mais nous espérons faire mieux cette année.

M. COLDWELL: Le département ne ferait-il pas bien de tenir une liste des gens qui suivent ces cours de formation et de leur de-

mander d'aviser le département au bout de six mois ou d'un an s'ils ont trouvé de l'emploi, pour que nous ayons une idée exacte de la situation?

L'hon. M. ROGERS: Nous tiendrons compte de cette suggestion.

M. GREEN: Est-ce que l'on donne aux plus jeunes parmi les chômeurs célibataires de passage en Colombie-Britannique l'avantage de s'engager dans les camps de formation forestière ou dans les camps de placers de cette province?

L'hon. M. ROGERS: Il me semble que mon honorable ami a déjà soulevé ce point et j'en ai parlé au ministre du Travail de la Colombie-Britannique. Actuellement, suivant en cela la pratique des années précédentes, on n'admet pas dans les entreprises de formation forestière les hommes qui ont passé l'hiver dans les camps forestiers. Voilà ce qui en est en Colombie-Britannique. Toutefois, dans nos accords avec les provinces en général, accords qui seront conclus immédiatement après l'adoption de ces crédits, nous insérerons une clause stipulant qu'il ne sera pas fait de distinction pour les chômeurs nomades venant d'autres provinces; autrement dit, on leur accordera au moins autant d'avantages de se perfectionner sous le régime de ces projets.

M. GREEN: Nous avons en Colombie-Britannique les plus jeunes parmi les célibataires de passage, et le ministre entend-il insister pour qu'ils puissent avoir accès à ces camps, ou bien la province sera-t-elle laissée libre de décider?

L'hon. M. ROGERS: C'est une question que le pouvoir fédéral et les gouvernements provinciaux n'ont pas encore réglée.

M. GREEN: Les hommes sont-ils inscrits? Les journaux rapportent que l'inscription devra se faire.

L'hon. M. ROGERS: L'inscription ne s'est pas faite aussi rapidement que nous l'espérons. Ce n'est pas faute de facilités, mais il répugne apparemment à certains chefs du syndicat des travailleurs des entreprises d'assistance de collaborer à l'inscription.

M. GREEN: Prend-on des mesures pour les inscrire?

L'hon. M. ROGERS: Oui.

M. MASSEY: Les provinces ont-elles fait part de leur intention de collaborer pendant l'année courante, et surtout l'hiver prochain?

L'hon. M. ROGERS: J'ai déjà dit que toutes les provinces avaient signifié leur intention de collaborer.